



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Le quinze décembre mille vingt-deux à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, M François-Xavier DUBROUS, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Priam PUCA, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Prima PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, Mme Ilda FELICADE, Mme Corinne VASSEUR, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Stéphanie LAFINE
M. Thierry JOUE, pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Nicolas LHERBIER
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
M. Albert ALFANDARI pouvoir à Sophie LEVASSEUR
M. Christian MIGLIAVACCA pouvoir à Mme Christine VIZINE

Absentes excusées : Mme Nathalie CHABLE, Mme Nathalie JULIAT

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER

N°20221512-61 : Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget Ville

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section Fonctionnement : +141 300 €

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 012 : articles 6411 – 6451 – 6453 – 64131

Ajustement de crédits : + 90 000 € lié à la prise en compte de la progression du point d'indice et des revalorisations indiciaires réglementaires pour la rémunération des agents publics (32 000 €) et des mesures de gestion internes tenant aux heures supplémentaires (35 000 €).

En recettes de fonctionnement

- Chapitre 731 : articles 73111 - 73132

Intégration des recettes fiscales complémentaires principalement liées à la taxe foncière (+ 159 000 €) et dans une faible mesure à l'imposition supplémentaires sur les pylônes électriques (+ 2300 €)

- Chapitre 013 : article 6419

Le niveau de remboursement attendu sur les rémunérations de personnel est en diminution par rapport aux prévisions puisqu'en raison des délais de traitement administratif par le service d'assurance statutaire, des remboursements de rémunération de personnel momentanément indisponibles ne seront réalisés qu'en 2023.

Virement section de fonctionnement vers la section d'investissement

Chapitres 023 - Chapitre 021

En raison des recettes de fonctionnement supplémentaires générées essentiellement par la taxe foncière il est possible d'augmenter l'autofinancement de la section d'investissement (+ 34 299.99€).

A noter qu'un correctif de saisie comptable est intégré dans ce virement (-0.01 €)

Opérations d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement

Chapitre 042 – Chapitre 040

- Chapitre 042 : article 6811 – Chapitre 040 : articles 28152...

Augmentation des crédits pour la couverture des dotations aux amortissements. Depuis l'application du référentiel comptable M57, l'amortissement prorata temporis devenant la règle les immobilisations doivent être intégré dans l'exercice budgétaire courant et non plus dans l'exercice annuel suivant.

Dès lors il y a lieu de modifier en fin d'année les inscriptions budgétaires en fonction des immobilisations effectuée au cours de l'exercice (+ 17 000 €).

Section d'Investissement : + 51 299.99 €

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 10 : article 10226

Des recettes de taxe d'aménagement doivent être remboursées à la Direction des Finances Publiques car les opérations de construction ayant justifiées leur prélèvement de manière anticipée n'ont finalement pas abouti (+2500 €). Il est également inscrit + 1 000 € pour prévoir le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la CCHVO.

- Chapitre 21 : article 2158

Diminution des prévisions de dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 (+ 47 799.99 €)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.2121-29, L.2311-1, et L 2342-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022-1702-10 du 17 février 2022 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2022,

Considérant que le Conseil municipal peut être amené, en cours d'exercice budgétaire, à modifier ses prévisions budgétaires en adoptant des décisions modificatives,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires sur certains chapitres au budget Commune de l'exercice 2022,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (27 voix POUR dont 6 pouvoirs),

Adopte la décision modificative budgétaire n°1 pour le budget de la commune pour l'exercice 2022 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses			
012 - Charges de personnel et frais assimilés		10 - Dotations, fonds divers et réserves	
64111 - Rémunération principale	30 000,00 €	10226 - Taxe d'aménagement	3 500,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraites	20 000,00 €		
6451 - Cotisations URSSAF	20 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	
64131 - Rémunérations non titulaires	20 000,00 €	2158 - Autres installations, matériel et outillage techni	47 799,99 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
6811(ordre) Dot. amort. immos incorporelles	17 000,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	34 300,00 €		
Total	141 300,00 €	Total	51 299,99 €
Recettes			
731 - Impositions directes			
73111 - Impôts directs locaux	159 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	
73132 - Taxe sur les pylones électriques	2 300,00 €	28152- Installations de voirie	1 100,00 €
		281568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense	1 500,00 €
013 - Atténuations de charges		281578- Autre matériel technique	1 400,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations personnel	-20 000,00 €	28158- Autres installations, matériel et outillage techni	3 500,00 €
		281838- Autre matériel informatique	2 000,00 €
		281848- Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €
		28188- Autres	5 500,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	34 299,99 €
Total	141 300,00 €	Total	51 299,99 €

Accusé de réception- Préfecture

095-219501343-20221215-20221512DEL61

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : le 19 décembre 2022
Publication : le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme
Champagne sur Oise, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

